

**DDETS DES ALPES MARITIMES**  
**NOTE SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES ALPES MARITIMES**  
**Baromètre du mois janvier 2024**

<b>Dispositif</b>	<b>Période</b>	<b>Valeur</b>	<b>Evolution</b>	<b>Commentaire</b>
<b>Effectifs salariés</b>	<b>T3 2023</b>	436 500	↗	A dépassé le niveau atteint avant la crise 4 <sup>ème</sup> T 2019 (411 484)
○ Taux de chômage	<b>T3 2023</b>			
○ Alpes Maritimes		7,1%	↗	Hausse trimestrielle de 0,2 %, mais baisse annuelle de 0,2 %, toujours inférieur au niveau atteint avant la crise 4 <sup>ème</sup> T 2019,
○ Zone d'emploi de Nice		7,3%	↗	Hausse trimestrielle de 0,2 % mais baisse annuelle de 0,1 %
○ Zone d'emploi de Cannes Antibes Grasse		7,5%	↗	Hausse trimestrielle de 0,2 % mais baisse annuelle de 0,2 %
○ Zone d'emploi de Menton Vallée de la Roya		6,0%	↗	Hausse trimestrielle de 0,2 % mais baisse annuelle de 0,3 %
<b>DEFM</b>	<b>T4 2023</b>			
○ catégorie A		52 270	↘	Baisse trimestrielle de 1,2%, baisse annuelle de 5,2% et toujours inférieur au niveau de 2019 : 4 <sup>ème</sup> T 2019 (65 290)
○ catégorie ABC		91 190	↘	Hausse trimestrielle de 0,7 % qui tend à ralentir Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 <sup>ème</sup> T 2019 (99 740)
○ jeunes catégorie ABC		9 670	↗	Hausse trimestrielle de 4,5 % hausse annuelle de 4,7 % et toujours inférieur au niveau de 2019 : 4 <sup>ème</sup> T 2019 (10 280)
○ séniors catégorie ABC		28 100	↘	Baisse annuelle de 3,3 % Plus bas que le niveau atteint avant la crise 4 <sup>ème</sup> T 2019 (30 200)
<b>Licenciements et ruptures conventionnelles</b>	<b>01/24</b>			
○ Individuelles		919	↗	850 ruptures conventionnelles individuelles en janvier 2023
○ collectives (+10) et PSE		2 procédures concernant 34 salariés	↗	fin janvier 2023, on avait enregistré 1 procédure concernant 24 salariés
<b>Contrats apprentissage, nombre de nouvelles entrées et de reconductions</b>	Janvier à septembre 2023	6 731	↗	Augmentation par rapport à janvier septembre 2022

*L'évolution pour l'effectif salarié, le taux de chômage et la DEFM est trimestrielle.*

*Pour les ruptures conventionnelles collectives, l'apprentissage, elle se fait en cumul glissant/année*

*Pour les autres indicateurs, elle est mensuelle*

# **NOTE SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI DANS LES ALPES-MARITIMES** **(Janvier 2024)**

Direction  
Départementale  
de l'Emploi, du Travail,  
et des Solidarités,  
des Alpes Maritimes

## Table des matières

<b>1 LES SALARIES EN EMPLOI DANS LES ALPES-MARITIMES.....</b>	<b>3</b>
1.1 Effectifs au 3ème trimestre 2023.....	3
1.2 Effectifs par secteur d'activité au 3ème trimestre 2023.....	3
1.2.1 Travailleurs transfrontaliers, résidents français.....	4
1.2.2 Les contrats aidés et les Contrats Engagement Jeunes.....	4
1.2.3 Contrats en alternance.....	5
<b>2 LES RUPTURES DE CONTRAT DE TRAVAIL.....</b>	<b>6</b>
2.1 Synthèses des procédures de licenciement collectif d'au moins 10 salariés et des ruptures conventionnelles collectives engagées dans les Alpes-Maritimes.....	6
<b>3 LE MARCHÉ DU TRAVAIL.....</b>	<b>8</b>
3.1 Taux de chômage au 3ème trimestre 2023.....	8
3.2 La demande d'emploi enregistrée par France Travail au 4ème trimestre 2023.....	10
3.2.1 Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 4ème trimestre 2023....	10

## Annexe

### **MÉTROPOLE NICE COTE D'AZUR**

- Information à l'attention du lecteur :

Source : la Statistique mensuelle du marché du travail (STMT) est une source statistique exhaustive issue des fichiers de gestion de Pôle emploi. Elle porte sur tous les demandeurs d'emploi inscrits, entrés ou sortis des listes un mois donné.

La correction des variations saisonnières (CVS) et des effets des jours ouvrables (CJO) permet de rendre les évolutions mensuelles pertinentes pour l'analyse conjoncturelle. Comme chaque année, la Dares a actualisé les coefficients de CVS et de CJO, pour tenir compte de l'année écoulée. Cette actualisation modifie l'ensemble des séries diffusées antérieurement.

Direction

☎ : 04 93 72 76 39  
: 04 93 83 66 90

Mél :  
[Ddets-direction@alpes-maritimes.gouv.fr](mailto:Ddets-direction@alpes-maritimes.gouv.fr)

# 1 LES SALARIES EN EMPLOI DANS LES ALPES-MARITIMES

Les effectifs salariés sont présentés en données CVS de sources Insee, estimations d'emploi ; estimations trimestrielles ACOSS-URSSAF ; DARES ; INSEE.

## 1.1 Effectifs au 3ème trimestre 2023

- ◁ Légère augmentation des effectifs (secteur marchand et non marchand) entre le 2ème trimestre 2023 (435 915 emplois) et le 3ème trimestre 2023 (436 500 emplois) : + 0.1 %
- ◁ Augmentation des effectifs annuels entre le 3ème trimestre 2022 (431 113 emplois) et le 3ème trimestre 2023 (436 500 emplois) : + 1.2 %

Maj 20/12/2023

## 1.2 Effectifs par secteur d'activité au 3ème trimestre 2023

Secteur d'Activité	Evolution	Alpes-Maritimes 3ème trimestre 2023
<b>Agriculture, sylviculture et pêche</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	998 -3,6% -1,0%
<b>Industrie</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	32 413 +0,3% +1,6%
<b>Construction</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	27 105 -1,5% -1,8 %
<b>Tertiaire marchand</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	239 554 +0.1 % +1,6 %
✓ <b>Dont Commerce</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	61 689 -0,49% +0,77 %
✓ <b>Dont HCR</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	40 442 +0,88% +4,49%
<b>Tertiaire non marchand</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	136 430 +0,4% +1,2%
<b>TOTAL</b>	2023 T3 Evol. T-1 Evol. N-1	436 500 +0,1% +1,2%

T-1 : évolution trimestrielle ; N-1 : évolution annuelle  
Maj 20/12/2023

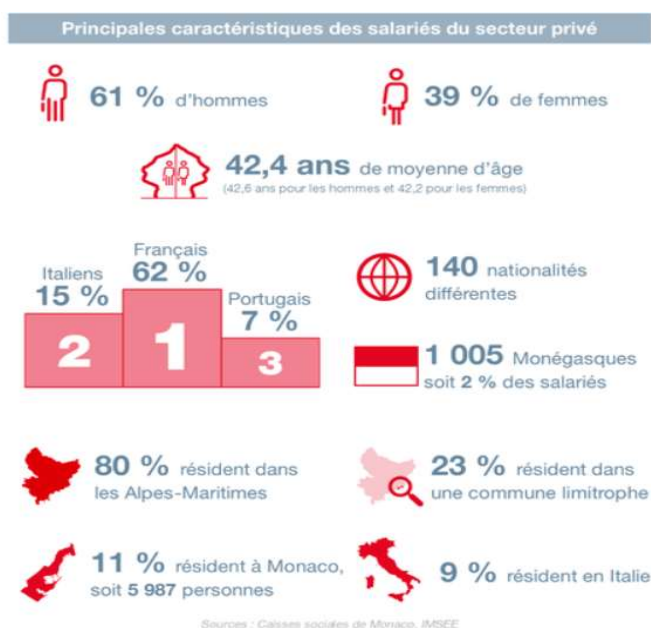
### **1.2.1 Travailleurs transfrontaliers, résidents français**

Salariés en Principauté de Monaco dans le secteur privé	Salariés en provenance des Alpes-Maritimes	Dont communes limitrophes à Monaco : Beausoleil, Cap d'Ail, La Turbie, Roquebrune Cap Martin
55 472	80%	23%

Sur les dernières données de l'Institut Monégasque de Statistiques, 55 472 salariés sont employés en Principauté dans le secteur privé à la fin de l'année 2022.

Les pendulaires constituent la majorité de la main d'œuvre salariée de Monaco et leur proportion n'a cessé d'augmenter ces dernières années.

– Source : IMSEE – Monaco Statistic



### **1.2.2 Les contrats aidés et les Contrats Engagement Jeunes**

Dans un contexte de reprise économique dynamique, l'année 2023 a été marquée par la continuité d'un pilotage strict des enveloppes de contrats aidés.

Comme en 2022, un cadencement des prescriptions a été mis en place avec les prescripteurs. L'arrêté régional n°R93-2023-063 (page 145 à 152) publié le 12 mai 2023 acte les taux applicables pour ces contrats aidés.

Les objectifs 2024 seront précisés dans les prochaines semaines.

Les tableaux ci-dessous indiquent le taux de réalisation 2023 des contrats suivants : Parcours Emploi Compétences (PEC), Contrats d'Insertion dans l'Emploi pour les Jeunes (CIEJ), Emplois Francs et entrées en accompagnement Contrats Engagement Jeunes (CEJ)

		Alpes-maritimes	Objectifs 2023	Taux de réalisation sur objectifs
S52 : PEC CIE S52 : Emplois Francs S52 : CEJ				
PEC Tous Publics		714	903	79,06 %
	* Part du public QPV en %	15,17		
	* Part du public ZRR en %	5,2		
	* Part du public Jeune en %	23,46		
	* Part du public seniors %	35,81		
	* Part du public TH en %	18,12		
	* Part du public DELD %	58,29		
	* Part du public BRSA en %	26,12		
	dont renouvellement	236		
	dont cofinancés	76	100	76,00 %
	cumul 2023 au 30/12/2023 (POP)			
CIE Jeunes		285	341	83,57 %
	dont renouvellements	29		
	cumul 2023 au 30/12/2023 (POP)			
* PEC : Part des publics en % : un même bénéficiaire peut être comptabilisé dans plusieurs colonnes, les caractéristiques des publics sont extraites indépendamment les unes des autres				
Emplois Francs (cumul pour 2023 au 31/12/2023)		197	197	100,00 %
Contrat Engagement Jeune S 52 au 03/01/2024		4798	4530	105,92 %
	dont PE	1917	1740	110,17 %
	dont ML	2881	2790	103,26 %

## Emplois Francs

Le décret « emplois francs » est prolongé au titre de l'année 2024 par le [Décret n° 2023-1353 du 29 décembre 2023](#). En sus de la prolongation du dispositif, ce décret dispose d'un aménagement du délai de transmission des pièces justificatives par l'employeur en le **réduisant de 3 mois à 1 mois**.

### 1.2.3 Contrats en alternance

#### Prolongation de l'aide à l'embauche d'alternants

L'aide pour le recrutement d'alternants d'un montant de 6 000 € au maximum pour la première année du contrat **est maintenue pour les contrats conclus en 2024**. Elle concerne l'embauche d'un apprenti de tout âge ou d'un salarié en contrat de professionnalisation de moins de 30 ans.

L'aide est accordée sans condition aux entreprises de moins de 250 salariés. Celles de 250 salariés et plus devront toujours s'engager à atteindre un seuil de contrats d'alternance ou de contrats favorisant l'insertion professionnelle dans leur effectif, au 31 décembre 2025 pour bénéficier de l'aide.

Pour plus d'information : [Aide aux employeurs qui recrutent en alternance](#)

À noter : cette aide est cumulable avec les [aides spécifiques pour les apprentis aux situations de handicap](#).

Focus sur le contrat d'apprentissage au 12 décembre 2023 :

14 487 contrats d'apprentissage en stock à fin septembre 2023 (Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares)

## CONTRATS D'APPRENTISSAGE

Mise à jour : 12 décembre 2023

### Nombre d'embauches\* en contrat d'apprentissage

	septembre 2023	Cumul de janvier à septembre 2023	Cumul de janvier à septembre 2022	Variation du cumul (en %)
Alpes-Maritimes	6 731	10 851	10 132	+7,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	29 696	48 882	47 142	+3,7
France métropolitaine	435 541	672 925	652 424	+3,1

\* embauches = nouvelles entrées + reconductions

Note : Données brutes, provisoires

Champ : secteurs public et privé

Source : Système d'information sur l'apprentissage de la Dares - Traitements : Dares

## 2 LES RUPTURES DE CONTRAT DE TRAVAIL

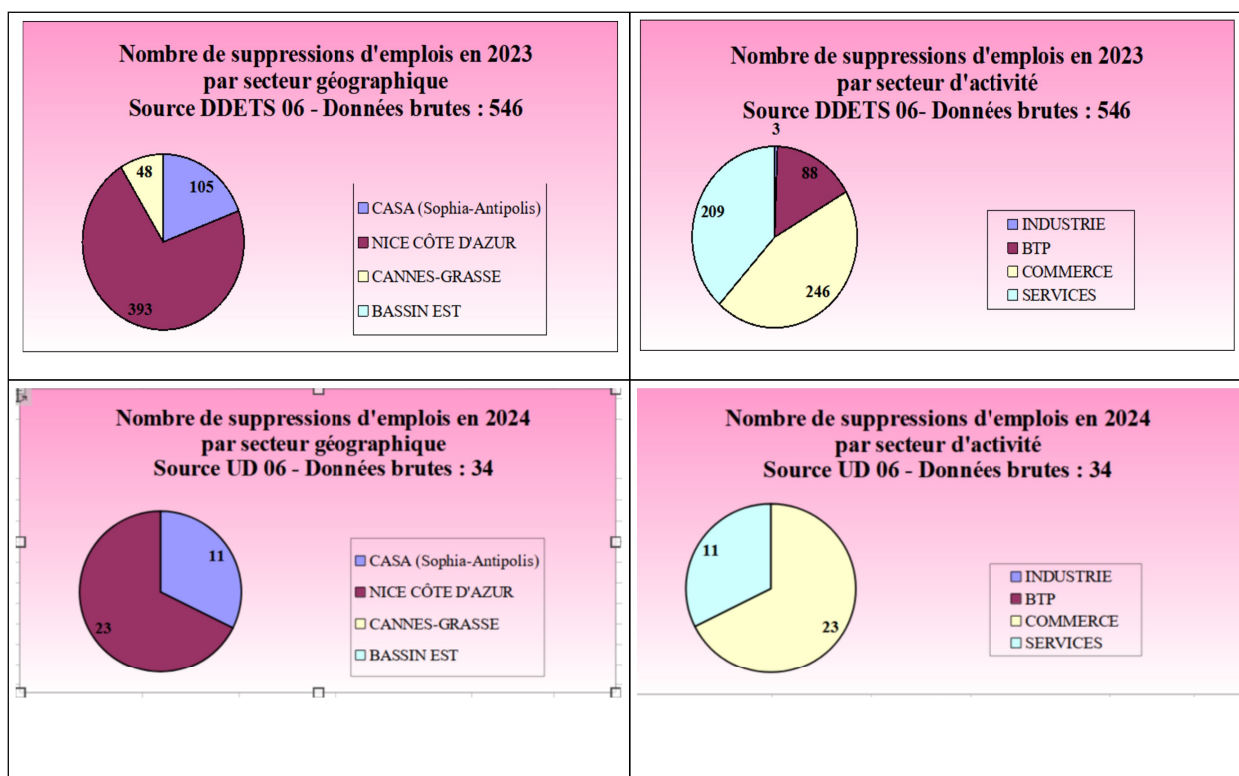
### 2.1 Synthèses des procédures de licenciement collectif d'au moins 10 salariés et des ruptures conventionnelles collectives engagées dans les Alpes-Maritimes

Sont comptabilisées les Plans de Sauvegarde de l'Emploi (PSE) notifiés à la DDETS 06 ainsi que les procédures de licenciement collectif d'au moins 10 salariés hors PSE (pour des entreprises non soumises à l'obligation de PSE du fait de leur effectif), y compris les règlements et liquidations judiciaires

Procédures licenciements collectifs d'au moins 10 salariés et ruptures conventionnelles collectives		
Année	Nombre de salariés	Nombre de procédures
2015	1 010	22
2016	630	15
2017	825	19
2018	1 095	20
2019	595	46
2020	326	36
2021	459	20
2022	246	15
2023	546	36
2024	34	2

4 secteurs d'activités sont principalement impactés : les secteurs du BTP, du frêt de marchandises et de voyageurs, du commerce et les services, pour une volumétrie globale en progression par rapport à janvier 2023. On constate aussi une hausse des petites procédures de moins de 10 licenciements. En cumul sur l'année 2024 (mois de janvier) 2 procédures de licenciement collectif de plus de 10 personnes, dont 1 PSE national ayant un impact sur les Alpes Maritimes, soit 34 salariés concernés.

Par comparaison, au mois de janvier 2023, on avait enregistré 1 procédure concernant 21 salariés.



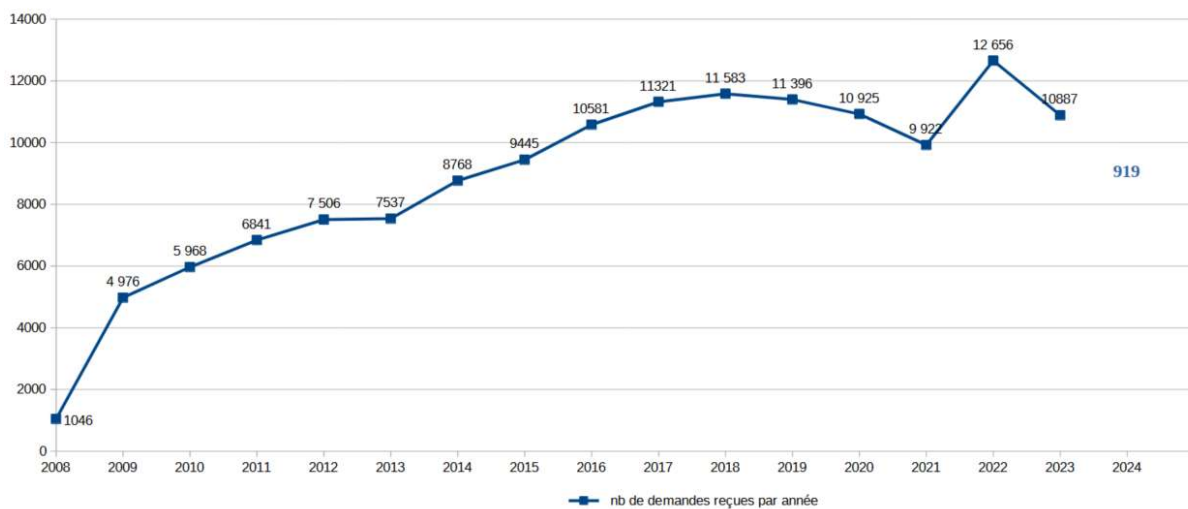
Remarque : La rupture conventionnelle du contrat de travail à durée indéterminée a été mise en place par la loi portant modernisation du marché du travail n° 2008-596 du 25 juin 2008. Elle permet à l'employeur et au salarié de convenir en commun des conditions de la rupture du contrat de travail, par une convention qui doit être homologuée par la DRETS dans un délai de 15 jours ouvrables. A défaut de rejet dans ce délai, la demande est réputée acceptée.

La convention doit prévoir notamment une indemnité de rupture qui ne peut être inférieure à l'indemnité légale de licenciement ni, dans la plupart des secteurs, à l'indemnité conventionnelle prévue dans la branche si celle-ci est plus favorable au salarié (Cf. avenant n°4 à l'ANI du 11 janvier 2008).

La rupture conventionnelle n'est pas applicable aux ruptures de contrats de travail résultant des accords collectifs de GPEC ou des plans de sauvegarde de l'emploi. Elle ouvre droit au bénéfice des allocations d'assurance chômage.

#### RUPTURES CONVENTIONNELLES INDIVIDUELLES

Nombre de demandes reçues par année



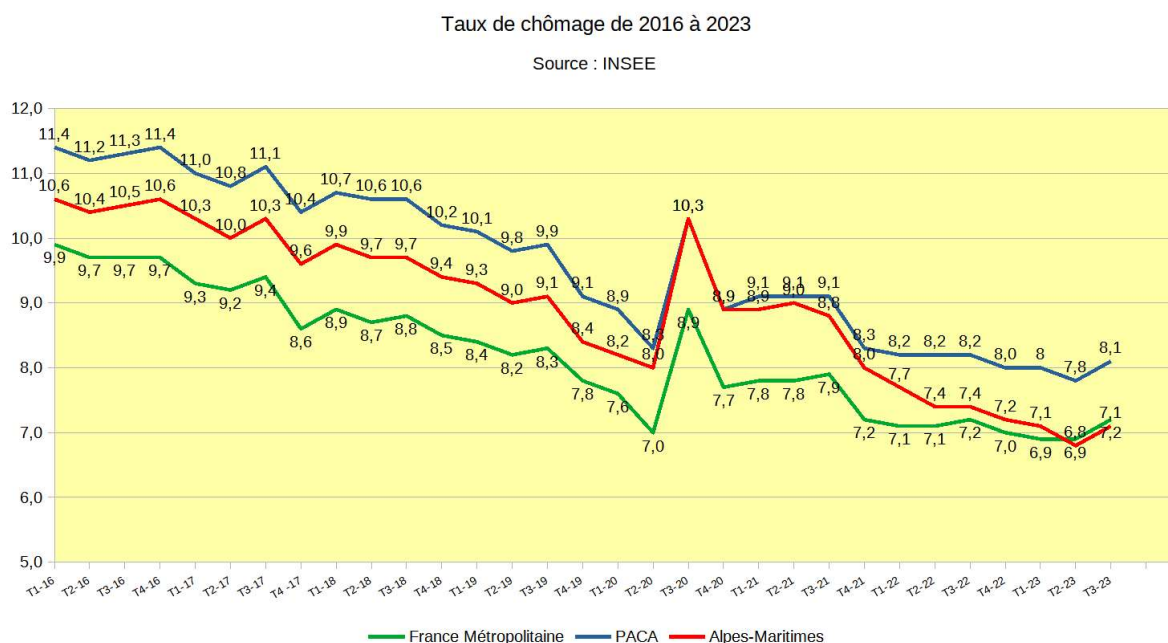
### 3 LE MARCHÉ DU TRAVAIL

- Deux indicateurs permettent de mesurer le niveau global du chômage : **le taux de chômage** et la **demande d'emploi**

#### 3.1 Taux de chômage au 3ème trimestre 2023

Le taux de chômage étant une fraction, son évolution dépend de celle du numérateur (nombre de personnes se déclarant sans emploi) mais aussi du dénominateur (population active). Le nombre de demandeurs d'emploi inscrit à Pôle Emploi peut croître alors que le taux de chômage baisse si la population active augmente ou si les reprises d'emploi concernent des actifs non inscrits à Pôle Emploi.

Les séries de taux de chômage localisés tiennent désormais compte des résultats d'Estel 2008, qui peuvent conduire à des révisions de la population active



Maj 20/12/2023

Les taux de chômage au 3ème trimestre 2023 :

- **France métropolitaine : 7,2 %** ; évolution trimestrielle : 0,2 %, évolution annuelle : 0,2 %
- **PACA : 8,1 %** ; évolution trimestrielle : 0,2 %, évolution annuelle : 0,0 %
- **Alpes-Maritimes : 7,1 %** ; évolution trimestrielle : 0,3 % ; évolution annuelle : -0,2 %

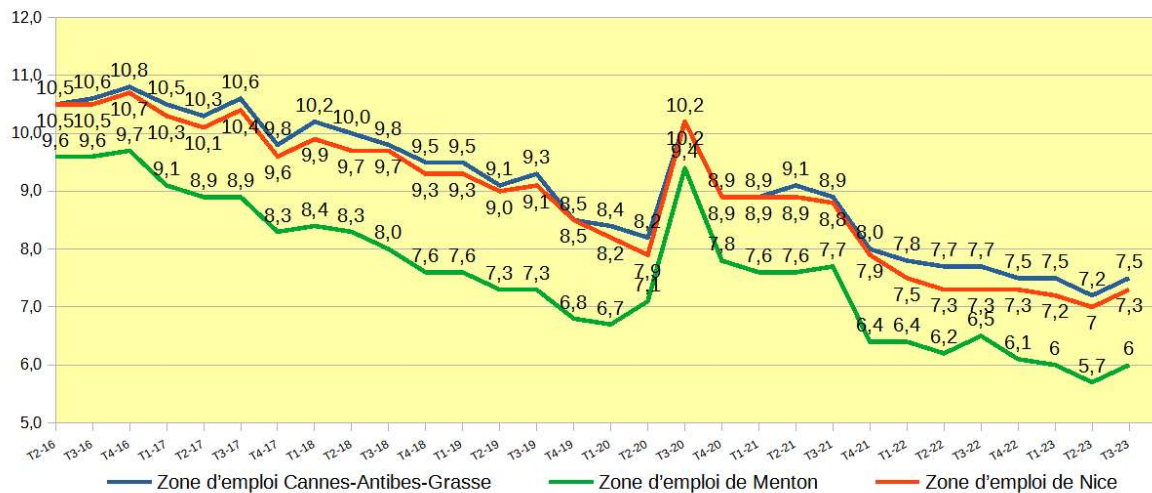
Après les Hautes Alpes (6,7%), le taux de chômage du département des Alpes-Maritimes est le plus bas de PACA. Son taux trimestriel est en hausse par rapport à celui du trimestre précédent (0,3%) et son taux annuel est en baisse par rapport à celui du même trimestre l'année précédente (-0,2%)

Pour information : Le Var : 7,5%, les Alpes de Haute Provence : 6,7 %, les Bouches du Rhône : 8,6 %, et le Vaucluse : 9,7. %.



## Taux de chômage trimestriels par zone d'emploi de 2016 à 2023

Source : INSEE



Maj 20/12/2023

Les taux de chômage **au 3ème trimestre 2023** par zone d'emploi :

- **Cannes-Antibes-Grasse : 7,5 %** ; évolution trimestrielle : +0,2 %, évolution annuelle : -0,2 %
- **Nice : 7,3 %** ; évolution trimestrielle : +0,2 %, évolution annuelle : -0,1 %
- **Menton Vallée de la Roya : 6,0%** ; évolution trimestrielle : +0,2 %, évolution annuelle : -0,3 %

### 3.2 La demande d'emploi enregistrée par France Travail au 4ème trimestre 2023

#### 3.2.1 Les demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) au 4ème trimestre 2023

La situation des demandeurs d'emploi est déterminée à la fin de chaque mois. Dans cette publication, les nombres de demandeurs d'emploi sont obtenus en faisant la moyenne sur le trimestre

#### Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à France travail

##### En catégories A-B-C au 4ème trimestre 2023

Données CVS-CJO	Alpes-Maritimes	PACA	France Métropolitaine
<b>Ensemble des catégories A, B, C</b>	<b>91 190</b>	<b>452 310</b>	<b>5 129 600</b>
Evolution sur 1 trimestre*	0,70 %	1,40 %	1,00 %
Evolution sur 1 an**	-1,50 %	0,10 %	0,40 %
Femmes catégories A, B, C	48 670	231 880	2 634 700
<b>Dont catégorie A</b>	<b>52 270</b>	<b>255 780</b>	<b>2 824 400</b>
Evolution sur 1 trimestre*	-1,20 %	-0,60 %	+0,2 %
Evolution sur 1 an**	-5,20 %	-3,20 %	-0,40 %
<u>Moins de 25 ans</u>	<b>5 990</b>	<b>32 150</b>	<b>392 600</b>
Evolution sur 1 trimestre*	0,80 %	0,00 %	2,90 %
Evolution sur 1 an**	2,60 %	0,80 %	5,90 %
<u>Entre 25 et 49 ans</u>	<b>29 870</b>	<b>148 530</b>	<b>1 644 200</b>
Evolution sur 1 trimestre*	-1,80 %	-1,40 %	-0,60 %
Evolution sur 1 an**	-5,30 %	-3,50 %	-0,60 %
<u>50 ans et plus</u>	<b>16 410</b>	<b>75 110</b>	<b>787 700</b>
Evolution sur 1 trimestre*	-0,90 %	0,80 %	0,60 %
Evolution sur 1 an**	-7,7 %	-4,2 %	-2,9 %

Source : France travail, Dares (STMT). Calculs des CVS-CJO : Dares

CAT A = D.E. tenus de rechercher un emploi, sans emploi. ;

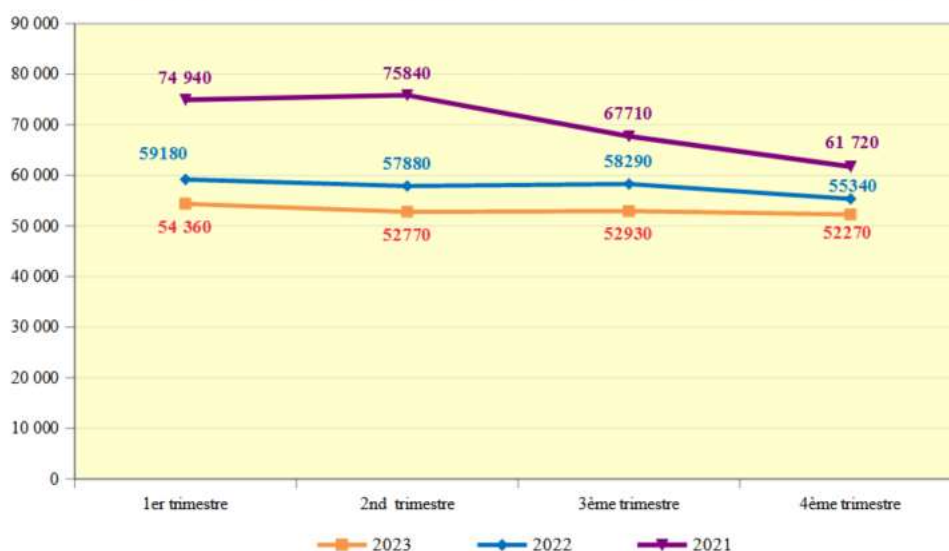
CAT B = D.E. tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite courte (de 78 h ou moins dans le mois) ;

CAT C = D.E. tenus de rechercher un emploi, ayant exercé une activité réduite longue (de + de 78 h au cours du mois).

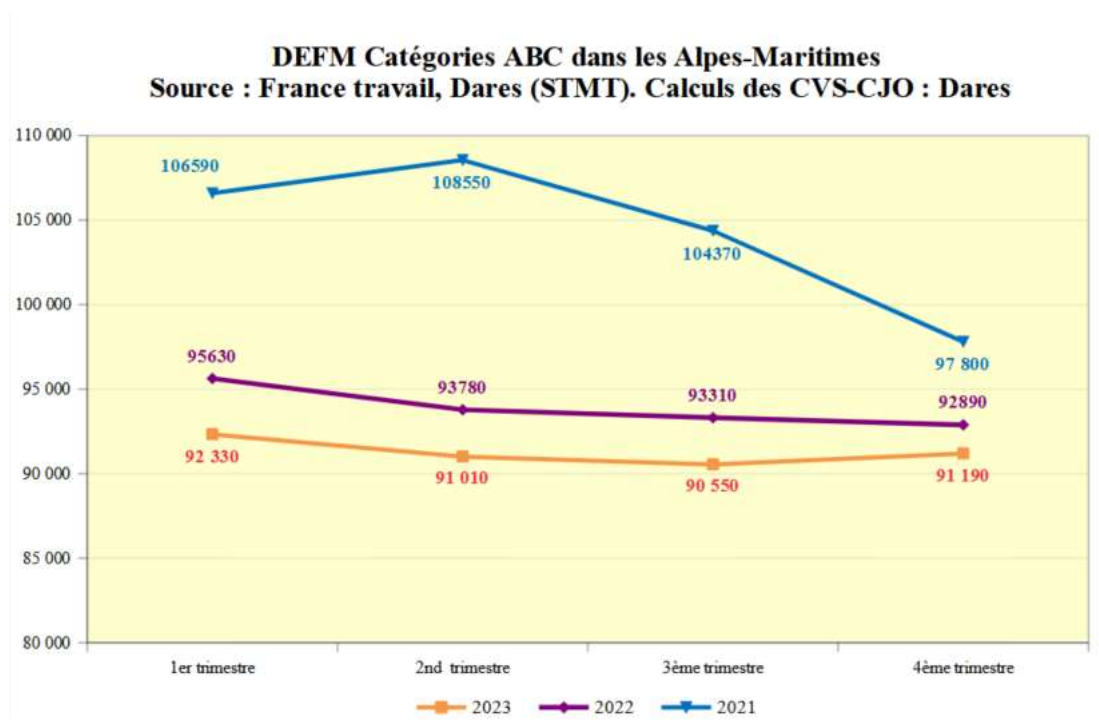
\* Variation par rapport au trimestre précédent, en %

\*\* Variation par rapport au même trimestre de l'année précédente, en %

**DEFM Catégories A dans les Alpes-Maritimes**  
Source : France Travail, Dares (STMT). Calculs des CVS-CJO : Dares

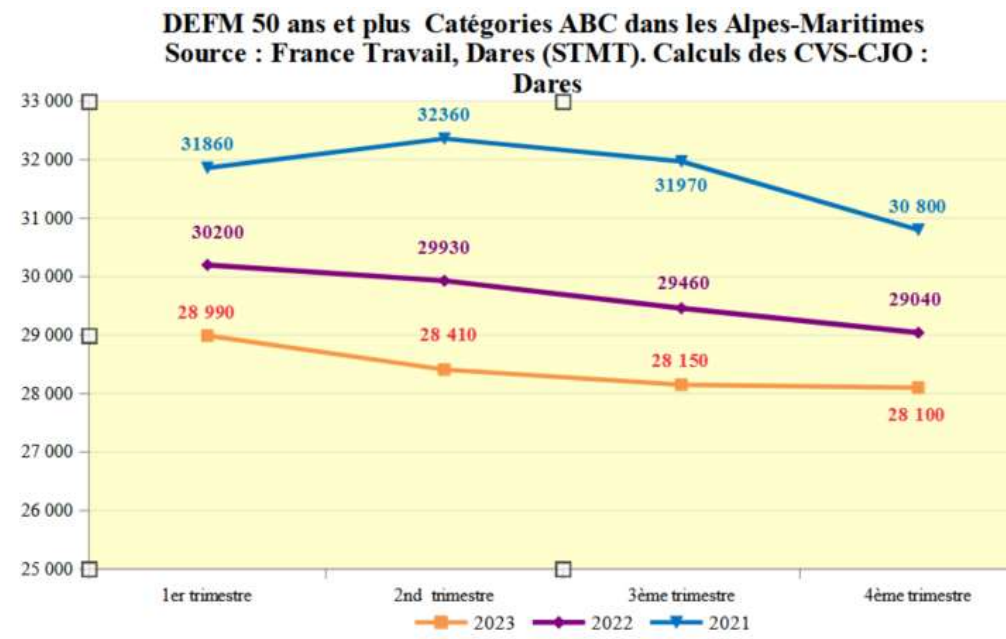


Dans les Alpes-Maritimes, la DEFM de catégorie A au 4ème trimestre 2023 a diminué de 1,2% par rapport au trimestre précédent et diminué de 5,2% sur un an (PACA : évolution. Trim. -0,6 % ; évolution annuelle -3,2 %)



Dans les Alpes-Maritimes, la DEFM des catégories ABC au 4ème trimestre 2023 a augmenté de 0,7 % par rapport au trimestre précédent et diminué de 1,5 % sur un an. (PACA évolution. Trim.+1,4 % évolution annuelle 0,1 %).

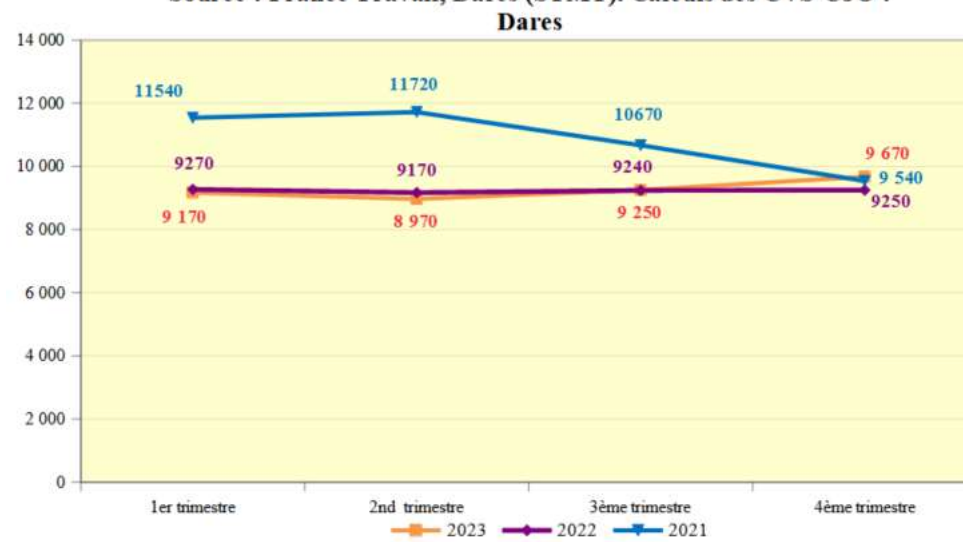
1) Seniors



## 2) Jeunes

### DEFM moins de 25 ans Catégories ABC dans les Alpes-Maritimes

Source : France Travail, Dares (STMT). Calculs des CVS-CJO :



### 3) Demande d'emploi de longue et de très longue durée :

Dans les Alpes-Maritimes, au 4ème trimestre 2023, la DEFM des catégories ABC inscrits depuis plus d'un an au chômage représente 36 420 personnes, soit 39,9 % des personnes inscrites en catégorie ABC, en baisse annuelle de 4,3 %

Parmi ces demandeurs d'emploi, 19 140 personnes sont inscrites depuis 2 ans ou plus, soit une baisse annuelle de 13 %.

#### 4) La DEFM dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

La nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville dans l'Hexagone est définie par le décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023, [décret publié au journal officiel du 29 décembre 2023](#).

- **Le département des Alpes-Maritimes**, compte 14 quartiers prioritaires, 2 quartiers sortent de la politique de la ville : "résidence sociale Nicéa" à Nice et le quartier "Centre" de Vence, 1 quartier entre dans la politique de la ville : "Le Château" à St André de la Roche.

*Les données actualisées ne sont pas disponibles à ce jour*

Périmètre 2023

2ème trimestre 2023							
Code géographique	Libellé géographique	Nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C 2023 T2	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans 2023 T2	Nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C 2022 T2	Nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans 2022 T2	Évolution du nombre total de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C 2023 T2/2022 T2 (%)	Évolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A, B ou C, ayant moins de 26 ans 2023 T2/2022 T2 (%)
Nice	Las Planas	152	14	165	13	-7,9	7,7
Vallauris	Coeur De Ville - Hauts De Vallauris	404	52	445	62	-9,2	-16,1
Cannes	Ranguin-Frayère	563	58	561	73	0,4	-20,5
Cannes	Genêts - Oliviers - Saint-Pierre	258	47	245	38	5,3	23,7
Grasse	Grand Centre	769	116	824	109	-6,7	6,4
Grasse	Les Fleurs De Grasse	126	21	143	18	-11,9	16,7
Drap	La Condamine	143	25	134	28	6,7	-10,7
Carros	Centre	218	33	228	33	-4,4	0,0
Nice	Résidence Sociale Nicéa			120			
Nice St Laurent	Les Moulins - Le Point Du Jour	923	135	1 052	140	-12,3	-3,6
Nice	Les Sagnes	109	14	112	9	-2,7	55,6
Nice	Centre	555	56	558	46	-0,5	21,7
Nice	Paillon	1 614	260	1 698	240	-4,9	8,3
Nice	Ariane - Le Manoir	1 446	234	1 498	238	-3,5	-1,7
Nice	Palais Des Expositions	730	43	706	36	3,4	19,4
Vence	Centre	179	26	178	16	0,6	62,5
<b>TOTAL</b>		<b>8 189</b>	<b>1 134</b>	<b>8 667</b>	<b>1 099</b>		

Mise en ligne le 23/10/2023 Découpage géographique des quartiers prioritaires de la politique de la ville au 14/09/2015

Source : Pôle Emploi-Dares, STMT Traitements statistiques : Insee

Le Directeur départemental de l'emploi, du travail et des solidarités des Alpes Maritimes

François DELEMOTTE

